



Publication HEVRAT PINTO
Sous l'égide de RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA
32, rue du Plateau - 75019 PARIS
Tel: 01 48 03 53 89 - Fax 01 42 06 00 33
www.hevratpinto.org - hevratpinto@aol.com
Responsable de publication : Hanania Soussan

בס"ד

HEVRAT
PINTO

646 LEKH LEKHA PINTO
8 HECHVAN 5771 - 16/10/2010

ON CONDUIT L'HOMME PAR LE CHEMIN QU'IL VEUT PRENDRE

« Il y eut un conflit entre les bergers d'Avram et les bergers de Lot... Et Avram dit à Lot : qu'il n'y ait pas d'opposition entre mes bergers et les tiens, car nous sommes des frères. Voici tout le pays devant toi, sépare-toi de moi, je te prie, si tu vas à gauche j'irai à droite et si tu vas à droite, j'irai à gauche. » (Béréchit 13, 7-9)

Après qu'ils aient cheminé ensemble pendant tant de temps, Avraham Avinou s'adresse à Lot en lui disant : « Sépare-toi de moi, je te prie. » Avraham constate que pendant toute la période où ils sont restés ensemble, Lot n'a pas été favorablement influencé par lui, et bien que Lot n'ait pas été dépravé à ce moment-là, Avraham savait que tout à l'intérieur de lui il n'était pas droit, c'est pourquoi il préférerait se séparer de lui.

Ce fait que Lot était proche d'Avraham Avinou et n'a cependant pas été favorablement influencé par lui paraît quelque peu surprenant. Est-il possible de vivre à l'ombre d'un aussi grand tsadik, à qui D. Se révèle et avec qui Il parle, et de ne pas en être influencé le moins du monde ?

Les Sages ont dit que tout est en fonction de la volonté. Si l'homme le veut, il peut apprendre même d'un petit enfant, et s'il ne le veut pas, même de quelqu'un d'aussi grand qu'Avraham il ne peut rien apprendre. Lot, qui ne voulait pas apprendre, Lot qui avait choisi de se laisser attirer par la vanité et le clinquant, les désirs et l'argent, ne voulait pas profiter de la présence d'Avraham pour apprendre de lui.

Mais Lot a révélé son véritable visage lorsqu'il s'est séparé d'Avraham, car immédiatement après, il est allé à Sdom. Pourquoi ? « Lot éleva le regard et vit toute la plaine du Jourdain qui était entièrement arrosée. » Les Sages et les commentateurs expliquent comment Lot a choisi l'endroit où il voulait vivre : en fonction de la beauté extérieure ! Ici se dévoile rétroactivement le fait que même au moment où il était avec Avraham, son cœur était à Sdom. Quand les désirs sont à l'œuvre, la beauté extérieure est attirante.

C'était aussi la raison pour laquelle nous ne trouvons pas dans l'Ecriture la réponse de Lot à Avraham, mais le verset continue immédiatement : « Lot leva les yeux. »

Cela nous enseigne que Lot n'a même pas essayé de contester la demande d'Avraham de se séparer de lui, il est immédiatement parti à Sdom. Cela ressemble à un enfant dont les parents ne lui permettent pas de jouer avec ses jouets. Dès qu'ils lui disent qu'il peut jouer, il s'y met immédiatement sans discuter avec eux. Ainsi, Lot était jusqu'à présent bridé par Avraham et ne pouvait pas montrer ses désirs à l'extérieur, il le faisait uniquement par l'intermédiaire de ses bergers, dont les vols et la violence témoignaient qu'il n'était pas droit, car dans le cas contraire il aurait veillé à ce que ses troupeaux ne mangent pas ce qui ne lui appartenait pas, le faisant ainsi indirectement profiter d'un vol. Effectivement, au moment où Avraham évoque l'idée d'une séparation, au lieu de le supplier de ne pas le renvoyer, il s'enfuit immédiatement et part se chercher un endroit où habiter. Et l'endroit qui lui convient le mieux, c'est Sdom ! Comme un enfant qui s'enfuit de l'école !

A l'examen, nous trouvons ici une grande leçon morale : Lot cherche à s'enfuir de devant Avraham, à s'éloigner de lui et de son Créateur, et où tout cela se passe-t-il ? A proximité d'une certaine ville, Sdom ! Les Sages ont enseigné : « C'est par le chemin que l'homme désire prendre qu'on le conduit. » On le sait par la Torah, car il est écrit (Bemidbar 22) : « Ne va pas avec eux » et aussi (ibid.) « Lève-toi, va avec eux. » Par les Prophètes, car il est écrit (Yéchayah 48) : « Je suis Hachem ton D., Qui t'inscris pour ton bien, Qui te dirige dans la voie que tu dois suivre. » Et par les Ecrits (Michlei 3, 34) : « Si c'est pour les railleurs, Il les raille, et Il accorde Sa bienveillance aux humbles. »

Tout cela signifie que si l'homme désire marcher dans une voie particulière, même si elle est néfaste, il recevra pour cela la plus grande aide, et naturellement, en fin

de compte cela lui sera reproché, car c'est à cause de sa volonté que cette aide lui a été fournie. C'est une chose qu'on peut apprendre de Bilam, puisqu'au début, quand il a voulu aller maudire les bnei Israël, on lui a répondu « ne va pas avec eux », mais ensuite, comme il le désirait tellement, on lui en a donné la permission, parce que « on conduit l'homme par le chemin qu'il veut prendre ». Bilam voulait aller chez Balak, et la permission lui en a été donnée. Les Sages ont appliqué à cette situation le verset « si c'est pour les railleurs, Il les raille ».

C'est ce qui se passe ici. Lot voulait s'en aller, se séparer d'Avraham, devenir mauvais, violent et voleur, ne pas voir le bien qui est dans le prochain, si bien que du Ciel on l'a mené vers un lieu qui était pleinement en accord avec ses désirs, Sdom !

Nous devons en tirer une grande leçon, que ce soit pour le bien ou le contraire, car si l'homme a le malheur de désirer faire le mal, il recevra toutes les possibilités pour cela, qu'il s'agisse d'argent pour le vol, de désir pour la débauche, de travaux interdits ou toute autre chose, et sur tout cela D. l'appellera en jugement ! Mais la générosité de D. envers nous est plus grande que le mouvement contraire, et s'il en est ainsi quand l'homme désire faire le mal, on peut à peine imaginer combien d'aide du Ciel il reçoit s'il souhaite s'améliorer. On peut l'apprendre de ce qu'ont dit les Sages : « Celui qui veut se rendre impur, on lui ouvre, celui qui veut se purifier, on l'aide. » Celui qui veut se rendre impur, on se contente de lui faire une ouverture, mais on ne l'aide pas, alors que celui qui vient se purifier, on l'aide activement ! Par conséquent nous avons le devoir d'appartenir à ceux qui « veulent se purifier », alors, nous recevons une aide du Ciel illimitée.

HORAIRES DE CHABAT		
	Allumage	Sortie
Paris	18:43	19:48
Lyon	18:37	19:40
Marseille	18:38	19:38

LE MERITE DU TSADIK EST UNE BENEDICTION

Le 15 Heshvan (23/10/2010), aura lieu la hiloula d'un géant spirituel, un descendant de la somptueuse lignée des Pinto, dont les familles ont vécu et agi au Maroc, Rabbi 'Haïm Pinto « le petit », le tsaddik qui était habitué aux miracles. De nombreux juifs à travers le monde parlent spontanément de lui en termes très élogieux et ont la nostalgie de sa sainteté. Il était capable d'obtenir le salut et la délivrance pour la communauté et pour le particulier et était réputé pour cela.

Son petit-fils, Rabbi David 'Hanania Pinto chelita, a raconté à ses disciples les faits suivants, desquels nous devons tirer une leçon sur la confiance exceptionnelle que l'on peut avoir dans les sages :

Mon hôte au Maroc, Rabbi Mordekhaï Knafo, avait une grande confiance en la sainteté du tsaddik Rabbi 'Haim Pinto.

Il y a quelques années, sa fille devait voyager en France pour y passer un examen important, mais il découvrit en dernière minute que le passeport était perdu.

Il fut très embarrassé, d'autant plus que l'émission d'un passeport au Maroc impliquait des démarches administratives nombreuses et compliquées.

Rabbi Mordekhaï savait exactement ce qui lui restait à faire :

Il se mit à prier afin de retrouver le passeport, par le mérite des tsaddikim. Dans la nuit, il alluma des bougies tout en adressant une prière sincère à Hachem, si sincère qu'il eut la certitude que 'quelqu'un' viendrait le lui apporter encore cette nuit-là.

Sa femme le pria de venir se coucher, mais il refusa.

« Je ne dormirai pas avant que le passeport ne soit à la maison. »

« Comment pourrait-il arriver cette nuit ? » demanda-t-elle.

« J'ai confiance que, par le mérite des tsaddikim, il arrivera », fut la réponse.

En effet, vers trois heures du matin, on frappa à la porte. Le Rav ouvrit et se trouva face à un Arabe qui portait un sac. Il s'en empara vivement.

« Pourquoi m'arraches-tu le sac ? » lui demanda l'homme. En guise de réponse, il l'ouvrit et en retira le passeport de sa fille.

Puis Rabbi Mordekhaï se tourna vers l'inconnu et lui demanda :

« Où l'as-tu trouvé ? »

Celui-ci répondit : « A côté de l'Ambassade de France. »

« Pourquoi l'as-tu ramené ? » questionna-t-il à nouveau.

« A vrai dire, répondit l'homme, je n'en avais pas l'intention, je pensais plutôt le déchirer. Mais dans la nuit, ma mère m'est apparue en rêve et m'a dit de rapporter rapidement le passeport à ses propriétaires. Si tu veux respecter tes parents, m'a-t-elle dit, va réjouir cette famille et rapporte leur le passeport. »

Les Arabes marocains sont connus pour être particulièrement attentifs au respect des parents, c'est pourquoi cet homme avait obéi à l'ordre de sa mère et était venu rapporter l'objet trouvé à ses propriétaires. Le Rav lui donna donc un pourboire et lui dit au revoir.

Nous apprenons d'ici la grandeur de la confiance dans les tsaddikim. Cette histoire ne s'est pas déroulée il y a des décennies, mais il y a seulement dix ans. En vérité, chacun peut atteindre ce niveau de foi et de confiance, comme le dit le prophète 'Habakouk : « Le juste vivra par sa foi », à savoir que même un homme simple peut devenir un grand tsaddik s'il est empreint d'une foi profonde.

Par le mérite de la foi, tout un chacun peut devenir l'objet de miracles et de prodiges. S'il n'en était pas ainsi, il serait difficile de comprendre le miracle qui a eu lieu dans cette situation ! Cependant, elle ne s'acquiert pas facilement, il faut travailler pour la renforcer.

Une large subsistance grâce à la prière

Rabbi Mordekhaï Knafo fit part d'un autre miracle dont il bénéficia par le mérite du tsaddik :

Il avait un commerce de vin à Tinzite, mais celui-ci ne fonctionnait pas bien. Et pour cause ! Les Arabes n'en achetant pas du fait de leurs usages religieux, les principaux clients étaient les Français, et ces derniers n'étaient pas nombreux. De plus, des bagarres éclataient souvent

près du magasin parmi les saoulards, ce qui contrariait beaucoup Rabbi Mordekhaï.

Il en souffrait tellement qu'il décida de se rendre à Mogador sur la tombe de Rabbi 'Haïm Pinto, accompagné de son ami Rav Israël Cohen. Là-bas, il pria pour que, par le mérite du tsaddik, la police vienne lui fermer son magasin, car celui-ci l'accablait de soucis.

Sa prière fut exaucée au-delà de toute attente : cette même semaine, la police ferma son magasin sous prétexte que les Français avaient quitté la ville et qu'il n'y avait désormais plus de clients potentiels...

Lorsque les policiers arrivèrent pour exécuter leur ordre, Rabbi Mordekhaï s'agenouilla devant eux, et les supplia en pleurant : « Vous me dépouillez de mes revenus ! Pourquoi fermez vous mon commerce ? Comment vais-je gagner ma vie ? »

Rav Israël Cohen, qui était présent, fut surpris : « Pourquoi pleures-tu ? Tu as toi-même prié pour que la police vienne te fermer le magasin. Voilà que ta prière a été écoutée ! »

C'est ainsi que le Rav déménagea à Casablanca où il ouvrit un autre commerce, qui s'avéra florissant.

Bienheureux es-tu d'avoir vu un ange !

Rav Chimon Cohen, le fils de Rabbi Ye'hia Cohen, qui était un bon ami du tsaddik Rabbi Moché Aharon Pinto, a raconté à notre maître chelita qu'il avait une fois voyagé avec son père vers un village reculé du Maroc, en passant par le désert. Ils se rendaient chez un Arabe qui leur devait de l'argent.

Au milieu du chemin, au plus profond de la nuit, la voiture tomba en panne et ils se retrouvèrent tous deux dans un endroit désert, obscur et dangereux, sans téléphone, sans électricité et sans aucune aide. Ils craignaient pour leur vie, redoutaient les brigands, les renards, les loups et les scorpions qui habitaient le désert. A quel endroit précis se trouvaient-ils ? Ils n'en savaient rien ! Seule une étendue désertique interminable s'offrait à eux. Lorsque Rabbi Ye'hia prit conscience de la situation, il se mit à prier pour que le mérite de Rabbi 'Haim Pinto les protège car ils n'étaient pas en mesure d'affronter ce danger redoutable.

Puis un miracle se produisit, digne de celui d'Ichmaël (fils d'Avraham) lorsqu'il était assoiffé dans le désert : encore en train de prier près de la voiture en panne, ils aperçurent au loin un motocycliste tenant dans sa main tous les outils nécessaires à la réparation d'une voiture. Le motocycliste s'approcha d'eux et demanda à Rabbi Ye'hia Cohen : « Que faites vous dans le désert en pleine nuit ? »

« Ma voiture est tombée en panne au milieu de la route » lui répondit-il.

Le motocycliste sortit son matériel, manipula certaines parties du moteur avant de dire à Rabbi Ye'hia : « Entrez dans la voiture et essayez de la faire démarrer. »

Sitôt dit, sitôt fait ! La voiture démarra ! Il en sortit alors pour remercier l'homme qui les avait sauvés mais... ne le trouvèrent plus... il avait disparu comme il était venu !

Ils avaient, dans cette situation, mérité deux choses.

Tout d'abord, leur prière avait été acceptée et avait eu un effet immédiat. Mais en plus, ils avaient mérité de voir un ange !

En effet, qui pouvait être cet homme sinon un ange venu du ciel pour les sauver par le mérite du tsaddik ? Le désert n'est qu'une grande étendue de plusieurs centaines de kilomètres sans village ni maisons d'habitation, donc d'où viendrait un motocycliste équipé d'outils ?

Lorsque notre maître chelita a eu écho de cette histoire extraordinaire, il a dit à son élève Rabbi Chimon Cohen :

« Tu a beaucoup de mérite, Chimon, d'avoir vu un ange de Hachem. Puisque tu as bénéficié d'un tel miracle, ne perds jamais de vue qu'il y a un Créateur, et sois scrupuleux dans l'accomplissement de chaque mitsva, la plus légère comme la plus importante. »

A LA SOURCE

Une signature de choix (12, 3)

« *Je bénirai ceux qui te bénissent* » (12, 3)

Quelle est la bénédiction qu'Il lui a donnée ? Quand Avraham est arrivé, le Saint béni soit-Il a dit : ce n'est pas un honneur pour Moi de devoir bénir Mes créatures. Je vais mettre les bénédictions entre les mains d'Avraham et de sa descendance, et quiconque ils béniront, Je signifierai ce qu'ils disent, ainsi qu'il est écrit : « Tu seras une bénédiction, etc. »

Que signifie « Je bénirai ceux qui te bénissent » ? Le Saint béni soit-Il a dit : « Je mets les bénédictions entre les mains de quiconque tu béniras, et je signifierai ce que tu as décidé. »

(Tan'houma Yachan)

Un conflit réducteur

« *La terre ne se prêtait pas à ce qu'ils l'habitent ensemble* » (13, 6)

Si l'on se demande comment il est possible que la terre ne puisse pas les porter, la raison n'en était pas leurs biens, qui étaient considérables, mais le fait qu'il y avait continuellement des conflits entre les bergers, ainsi qu'il est écrit : « Il y eut un conflit entre les bergers d'Avram et les bergers de Lot. »

(Pessikta Rabbati)

L'amour protège

« *Les habitants de Sdom étaient extrêmement mauvais et pécheurs envers D.* » (13, 13)

Autre explication : « Il aime les créatures » comment ?

Cela nous enseigne que l'homme doit aimer les créatures, et non les détester. Car nous trouvons chez les hommes de la génération de la dispersion que parce qu'ils s'aimaient mutuellement, le Saint béni soit-Il n'a pas voulu les faire disparaître du monde, mais les a dispersés aux quatre coins du monde.

Mais pour ce qui est des habitants de Sdom, parce qu'ils se détestaient mutuellement, le Saint béni soit-Il les a fait disparaître de ce monde-ci, ainsi qu'il est dit : « les habitants de Sdom étaient extrêmement mauvais et pécheurs envers D. »

« Mauvais » : les uns envers les autres,

« et pécheurs » : c'est la débauche,

« envers D. » : c'est la profanation de Son Nom

« extrêmement » : ils pèchent délibérément.

On voit donc que parce qu'ils se détestaient, le Saint béni soit-Il les a fait disparaître de ce monde-ci et du monde à venir.

(Avot DeRabbi Nathan)

La prêtrise pour toutes les générations

« *Il était prêtre du Très-Haut* » (14, 18)

Pourquoi n'a-t-il pas légué cette prêtrise à ses fils ?

Rabbi Zekharia a dit au nom de Rabbi Yichmaël :

Le Saint béni soit-Il a voulu que la prêtrise vienne de Chem, ainsi qu'il est dit : « Il était prêtre du Très-Haut. » Quand il a béni Avraham avant de bénir D., Il l'a fait venir d'Avraham, ainsi qu'il est dit : « Il le bénit et lui dit : « Béni est Avram pour le Très-Haut qui a fait le Ciel et la terre », et « Béni est le D. Très-Haut. » Avraham lui a dit : « Fait-on passer la bénédiction d'un serviteur avant la bénédiction de son maître ? »

La prêtrise a immédiatement été donnée à Avraham, ainsi qu'il est dit : « Parole de Hachem à mon Seigneur : assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que J'aie fait de tes ennemis un escabeau pour tes pieds » (Téhilim 110, 1). Et il est écrit ailleurs : « Hachem l'a juré et ne le regrettera pas,

tu es prêtre à jamais selon la parole de Malchitsidek » (Téhilim 110, 4). En effet, il est écrit « Il était prêtre du Très-Haut », lui était prêtre mais pas sa descendance.

(Nedarim 32b)

La part et l'héritage

« *Je donnerai ce pays à ta descendance* » (12, 7)

Pourquoi Hachem le lui promet-il maintenant ?

Rabbi Lévi a dit : lorsque Avraham se trouvait à Aram Naharayim et à Aram Na'hor, il les a vus manger, boire et se débaucher.

Avraham a dit : « Je ne voudrais avoir aucune part dans ce pays. »

Quand il est arrivé aux environs de Tsour, il les a vus sarcler au moment du sarclage, bêcher au moment du bêchage, et il a dit : « Je voudrais avoir une part dans ce pays. »

Le Saint béni soit-Il lui a dit : « Je donnerai ce pays à ta descendance. »

(Béréchit Rabba)

A LA LUMIERE DE LA PARACHAH

Il n'y a pas d'expiation pour le « 'hiloul Hachem »

Les Sages enseignent dans le Midrach (Yilamdeinou Béréchit 71) : « Le Saint béni soit-Il a dit à Avraham : « Tu as fait un massacre de Mes ennemis du milieu de la nuit jusqu'au matin, par ta vie, Je descendrai pour faire un massacre des ennemis de tes enfants du milieu de la nuit jusqu'au matin. »

Nous devons nous étonner de cet enseignement. C'est vraiment très surprenant : est-ce que seuls les quatre rois qui ont fait Lot prisonnier sont les ennemis de D., alors que Lot lui-même s'était auparavant séparé d'Avraham Avinou, et avait même renié D. en disant : « Je ne désire ni Avraham ni son D. », comme le dit le Midrach (Béréchit Rabba 41, 7) ?

Il semble qu'on puisse dire à ce propos qu'Avraham n'est parti en guerre contre les quatre rois que pour que le Nom de Hachem ne soit pas profané dans le monde. En effet, quand les rois ont capturé Lot, ils croyaient que c'était Avraham, parce qu'ils se ressemblaient (comme le dit le Midrach Yilamdeinou Béréchit 70). Ceci étant, Avraham Avinou craignait que le Nom de D. soit profané dans le monde, et que les nations disent : le D. de celui-ci l'a autrefois sauvé de Nimrod, mais maintenant il s'est affaibli et le roi de Sdom a pu le capturer, parce qu'il n'y a rien de solide, ni en lui ni en son D.

C'est pourquoi Avraham s'est dépêché de partir en guerre, et c'est pourquoi il a détaché ses élèves de l'étude de la Torah, pour sanctifier le Nom de D. dans le monde. Avraham Avinou savait que la négligence dans l'étude de la Torah peut être expiée en ce monde-ci, mais le « 'hiloul Hachem » ne peut être expié que par la mort, il est plus grave que la négligence dans l'étude.

On voit à présent les choses clairement. Comme Avraham était parti en guerre pour l'honneur de D., Hachem lui a dit : « De même que tu es parti en guerre pour massacrer Mes ennemis, puisque si Mon Nom avait été profané, ils auraient fini par devenir Mes ennemis, par ta vie, Je vais sauver tes enfants de la main de leurs ennemis dans l'avenir ! » Et c'est cela la grande promesse de D. à Avraham Avinou, qu'Il sauverait ses enfants des Egyptiens au milieu de la nuit.

On trouve également que lorsque les bergers d'Avraham et ceux de Lot étaient en conflit, ces derniers menant leurs bêtes paître dans des champs qui ne leur appartenaient pas, alors que les bergers d'Avraham protestaient (Béréchit Rabba 41, 5), Avraham a dit à Lot (Béréchit 13, 8) : « Qu'il n'y ait pas de conflit entre moi et toi, entre mes bergers et les tiens, car nous sommes des frères. » Les Sages ont expliqué (Béréchit Rabba 41, 6) qu'ils se ressemblaient beaucoup, et que celui qui verrait les bergers de Lot faire paître dans les champs des autres dirait : « Avraham permet à ses bêtes de paître dans les champs des autres », et le Nom de D. se trouverait profané, alors il a immédiatement éloigné Lot de lui.

HISTOIRE VECUE

L'AVREKH QUI A REFUSÉ D'ACCEPTER UN HÉRITAGE

« *Lot, qui allait avec Avraham, avait aussi du gros et du petit bétail et des tentes* » (Béréchit 13, 5).

Un juif de Bnei Brak qui se consacrait à l'étude fut invité à se rendre à l'étude d'un avocat de Tel-Aviv. Une expression de stupéfaction passa sur son visage au moment où il lut la lettre. « Qu'est-ce que j'ai à voir avec un avocat ? », s'étonna-t-il.

Sa surprise grandit considérablement quand il s'avéra, au moment où il arriva à l'étude, qu'il s'agissait d'un héritage qui lui avait été légué par une vieille femme décédée récemment. « Voici le chèque, vous n'avez qu'à signer que vous l'avez reçu, et vous pourrez rentrer chez vous », lui dit l'avocat.

L'avrekh regarda le chèque et le testament, et ne réussit pas à se rappeler de qui il s'agissait, ni qui était la défunte qui avait eu la bonté de lui léguer une somme d'argent aussi considérable, avec laquelle il pourrait marier ses enfants, bientôt en âge.

Ce n'est qu'au bout de longues minutes qu'il réussit à se souvenir que c'était une femme sans enfants qui n'avait absolument aucune famille. Elle l'avait connu à cause de son amitié avec ses parents, et comme elle n'avait pas de proches, elle avait décidé de lui laisser cet argent.

Quelques doutes s'élevèrent dans la tête du avrekh sur la validité du testament. L'avait-elle écrit en accord avec toutes les halakhot transmises de génération en génération ?

Il n'était pas certain qu'il y eût là un véritable problème. Il n'avait jamais appris les lois sur les cadeaux et les héritages, et n'en connaissait pas bien les détails. Quoi qu'il en soit, il nourrissait quelques doutes, et même s'il ne savait pas exactement lesquels, il était possible que prendre l'argent soit problématique et possible que non.

La fierté juive

Est-ce que chacun d'entre nous serait allé poser une question à un Rav à ce sujet ? Peut-être qu'il était parfaitement licite de prendre l'argent ? Alors pourquoi se mettre dans une situation où il faudrait peut-être renoncer à la grosse somme d'argent qui se trouvait sur la table ?

A cet instant, on se met tout à coup à avoir toutes sortes de bonnes pensées sur la tsedaka et le maasser. Avec cet argent, quand il sera entre mes mains, je réussirai à faire vivre de nombreuses familles, alors pourquoi hésiter tellement ? Il est possible que tous les doutes qui me viennent soient injustifiés, et si je vais maintenant trouver un Rav, il va s'étonner que j'aie éprouver le besoin de poser une question !

Toutes ces réflexions ne passèrent pas par la tête du avrekh. Il décida de laisser l'argent provisoirement à Tel-Aviv, et d'aller trouver le gaon Rabbi Silman pour être sûr que tout était parfaitement en règle.

L'avocat fut sidéré. « Il ne m'est jamais rien arrivé de semblable, que je donne à quelqu'un un chèque d'un montant aussi considérable, en lui disant qu'il lui était destiné, et qu'il refuse calmement de le prendre », dit-il.

Le juriste tenta de convaincre l'avrekh de prendre le chèque et de signer le reçu. Mais ce dernier, qui avait reçu une éducation de Torah dès son plus jeune âge, refusa fermement. « Il est possible que cet argent ne m'appartienne pas, alors comment oserais-je y toucher ? » dit-il avec une fierté juive.

« Qu'est-ce que cela veut dire, que l'argent ne vous appartienne pas ? Cette femme a écrit un testament quand elle était en pleine santé, elle a pris des témoins valables pour qu'ils témoignent qu'elle l'a fait totalement saine d'esprit, alors comment pouvez-vous dire que cet argent ne vous appartient pas ? Pourquoi ? Pour quelle raison ? », demanda-t-il avec stupéfaction.

L'avrekh s'entêta. « Il ne suffit pas que la défunte ait voulu me transmettre son argent. Le Saint béni soit-Il doit également être d'accord,

et avant que je sois sûr qu'Il est aussi d'accord, je ne toucherai pas à cet argent. »

Ses soupçons s'avèrent exacts quand il arriva chez le Rav Silman pour lui exposer le cas. Celui-ci lui dit de vérifier si on avait fait un « kinyan » pour le testament. Quand il retourna à Tel-Aviv, l'avocat lui répondit négativement. En ce cas, dit le Rav, le din est que l'héritage ne passe pas au avrekh, qui n'est pas de la famille de la défunte, mais il doit aller aux héritiers naturels.

En d'autres termes, les testateurs ont la possibilité de transmettre de l'argent à qui ils veulent, mais tout cela à condition que le testament soit fait conformément aux lois de la Torah. Pourtant si cela n'a pas été le cas, l'héritage revient aux héritiers naturels. Bien que dans le cas présent on ne sache pas où sont les héritiers, comme il n'y a pas de juif qui n'a pas d'héritier, « il vous est interdit d'utiliser cet argent », dit le Rav Silman.

« Est-ce qu'il m'est permis d'ouvrir un guema'h [caisse de prêt] avec cet argent ? » demanda l'avrekh. « Avez-vous le droit d'ouvrir un guema'h avec de l'argent qui n'est pas à vous ? » rétorqua le Rav.

Les Rabbanim décidèrent qu'il était interdit de prendre l'argent, mais que l'avrekh avait désormais le statut de quelqu'un qui garde un objet perdu, et qu'il était de son devoir d'ouvrir un compte en dollars [qui gardent leur valeur] pour préserver la valeur de l'argent, jusqu'à ce qu'on découvre l'identité des proches de la défunte.

La réaction du avrekh fut particulièrement fascinante. « Je veux vous dire qu'il ne m'a pas été difficile d'accepter cette décision. Dès que j'ai su que l'argent ne m'appartenait pas, je n'ai eu dans le cœur aucun regret d'avoir posé la question aux Rabbanim. Bien au contraire, j'ai été rempli de remerciements à D. pour m'avoir préservé du péché du vol. »

Arrivés à la poche...

La conduite de l'homme vis-à-vis de l'argent en dit très long sur la puissance de sa foi dans le Créateur du monde et si sa confiance en Lui est solide, ou alors si tout va pour le mieux jusqu'à ce qu'on en arrive à la poche, et alors...

Un juif qui sait que l'argent qui lui est attribué par le Ciel arrivera jusqu'à lui de toutes façons n'aura pas de mal à suivre la voie la plus droite et la plus éminente. S'il s'élève en lui le plus petit doute sur la validité de cet argent, il n'aura aucune difficulté particulière à y renoncer, même si c'est une somme particulièrement importante et séduisante.

GARDE TA LANGUE

Droit a priori

Quand on entend que quelqu'un a parlé de vous, ou vous a fait ou a voulu vous faire telle ou telle chose, on doit se garder de le croire, il faut se méfier uniquement. C'est-à-dire qu'on le considérera comme quelqu'un de droit a priori, qui n'a probablement fait ni dit rien de mal.

C'est pourquoi il est interdit de lui faire quoi que ce soit ou de lui causer un dommage ou de l'humilier à cause de cela, ni peu ni beaucoup. Et même le détester dans son cœur, c'est également interdit par la Torah.

(‘Hafets ‘Haïm)